

AVIS D'INFORMATION – TC 22-02

## ENTENTE INTERNATIONALE CONCERNANT LA TAXE SUR LES CARBURANTS – HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE WINNIPEG

### LOI DE LA TAXE SUR LES CARBURANTS

**Publication** : Novembre 2022

**Révision** : Mars 2023

---

Remarque : Les modifications apportées à l'avis précédent (novembre 2022) sont indiquées par une barre de révision ( | ) dans la marge à droite.

---

Notre bureau de Winnipeg est ouvert du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 16 h 30, pour répondre à vos besoins au sujet de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants. Rendez-vous au 401, avenue York, bureau 101, ou communiquez avec nous par téléphone au 204 945-6444 ou au 1 800 564-9789, ou encore par courriel à [MBTax@gov.mb.ca](mailto:MBTax@gov.mb.ca).

Les transporteurs qui ont besoin d'autocollants immédiatement peuvent communiquer avec notre bureau de Winnipeg au 204 945-6444. Un permis temporaire pourra leur être envoyé par courriel ou télécopieur une fois qu'il est approuvé. Comme ce permis n'est valide que pendant 30 jours, vous devez acheter des autocollants en remplissant le formulaire [ici](#), et en le faisant parvenir, accompagné du paiement, au bureau de Winnipeg. Vous devez conserver, dans le véhicule indiqué sur le permis, le permis temporaire ainsi qu'une copie électronique ou sur support papier de votre licence du Manitoba délivrée en vertu de l'Entente.

Le service à notre bureau de Brandon, au 340, 9<sup>e</sup> Rue, bureau 314, est disponible le mardi, de 9 h à 15 h mais ne sera plus disponible après le 28 mars 2023.

Pour en savoir plus, veuillez vous adresser au bureau suivant :

Finances Manitoba  
401, avenue York, bureau 101  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8  
Téléphone : 204 945-5603  
No sans frais au Manitoba : 1 800 782-0318  
Télécopieur : 204 948-2087  
Courriel : [MBTax@gov.mb.ca](mailto:MBTax@gov.mb.ca)  
Site Web: <https://www.manitoba.ca/finance/taxation/>

## **SERVICES EN LIGNE**

Notre site Web [ici](#) fournit des formulaires d'impôt et des publications sur les impôts administrés par Finances Manitoba, ainsi qu'un lien vers les lois et les règlements du Manitoba. Il est également possible d'obtenir des formulaires et des publications en communiquant avec Le ministère des Finances du Manitoba.

TAXcess, notre service en ligne [ici](#) offre un moyen simple et sécurisé de demander, de produire, de payer et de consulter vos comptes d'impôt au Manitoba.